

# COMMUNE d'ANJOUTEY

## Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 octobre 2014

**Présents** : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY, Muriel SCHNELL, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Gilles MAGNY, Patrice THOMAS, Anthony SIMON

**Absents** : Messieurs Arnaud DOYEN, Zo RASATAVOHARY, Hugues VOLLMER

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur BRINGARD, secrétaire de séance.

### Ordre du jour du Conseil municipal

- Bilan financier de la fête du village
- Organisation de l'exposition peinture - salon d'Automne
- Création d'une régie temporaire pour l'exposition peinture - salon d'Automne
- Cession du matériel à l'association Fleurs d'Anjoutey
- Changement de délégué à l'AUTB
- Modification du comité communal forêts, bois et terrains communaux
- Modification de la délégation au Maire des marchés publics
- Modification du PLU
- Délégués de la commune aux sites Natura 2000
- Questions diverses

**Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 juillet 2014 est adopté à l'unanimité.**

### Bilan financier de la fête du village

Toutes les associations anjoutinoises étaient présentes pour la fête du village du 7 septembre 2014 : environ 100 personnes bénévoles.

Les bénéfices sont de 1 427,84 euros. Il est proposé que la commune ajoute à ces bénéfices 572,16 euros pour atteindre 2 000 Euros. Cette somme sera utilisée pour acheter du matériel (essentiellement des équipements pour la restauration rapide) qui sera mis à disposition gratuitement aux associations anjoutinoises.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Un pot de remerciement aux bénévoles est organisé le 24 octobre à 20 heures à la salle Goessel.

### Organisation de l'exposition peinture - salon d'Automne

Le Conseil municipal décide à l'unanimité la mise en place de l'exposition peinture - salon d'automne qui se déroule les 22 et 23 novembre 2014 à la salle Goessel. L'exposition est organisée par Mesdames Christiane Lhomme et Isabelle Monange, la commune d'Anjoutey et le CCAS d'Anjoutey.

Les bénéfices seront versés au CCAS d'Anjoutey.

Le nombre maximum d'exposants est atteint. Tout le travail à faire est planifié par Arnaud DOYEN. Les Elus et des bénévoles participent à l'organisation et à la mise en œuvre de l'exposition peinture - salon d'Automne.

### Création d'une régie temporaire pour l'exposition peinture - salon d'Automne

Pamela BOUDIER expose les modalités d'une régie temporaire pour l'exposition peinture - salon d'Automne :

- séparation des recettes et des dépenses
- période du 17 octobre 2014 au 31 décembre 2014
- régisseur : Pamela BOUDIER

- mandataires : Sabine BRINGARD, Catherine CUENOT, Simone PERROS, Muriel SCHNELL
- montant du fonds de caisse : 300 euros
- encours : 1 125 euros maximum
- aucun cautionnement nécessaire
- pas de rémunération du régisseur

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **Association Fleurs d'Anjoutey**

L'association Fleurs d'Anjoutey est créée. Selon ses statuts son principal objet est le fleurissement du village.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que :

- du matériel communal, utilisé uniquement pour le fleurissement et cédé auparavant à la commune par l'ex association Fleurs & Cie, soit donné à l'association. La liste du matériel à céder est en annexe de ce compte-rendu.
- la somme de 1 200 euros versée à la commune par le Conseil Général du Territoire de Belfort dans le cadre du label villes et villages fleuris soit reversée intégralement à l'association Fleurs d'Anjoutey.
- une subvention pourra être attribuée à l'association Fleurs d'Anjoutey pour l'année 2014 à condition que celle-ci remette un dossier de demande de subvention et réponde aux critères d'attribution.

Des conventions de mise à disposition de locaux communaux, d'objectifs et de moyens seront discutées, rédigées et signées avec l'association Fleurs d'Anjoutey.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité que Monsieur le Maire peut signer ces conventions.

### **Changement du délégué de la commune à l'AUTB (Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort)**

Norbert DIDIER ne souhaite plus être le représentant de la commune à l'AUTB.

Patrice Thomas est proposé comme délégué de la commune à l'AUTB et il est demandé que la délibération précédente sur ce sujet soit modifiée en conséquence. La proposition est soumise au vote et approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

### **Modification du comité consultatif communal bois, forêts et terrains communaux**

Il est proposé que :

- Monsieur Jean-Pierre MEHR remplace Madame Laurence MEHR en tant que membre du comité consultatif communal bois, forêts et terrains communaux
- Madame Catherine ROY soit président de ce comité

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Concernant l'affouage, trois propositions sont possibles pour l'année 2014 :

- pas d'affouage. L'exploitation des bois et des forêts est faite uniquement par l'ONF. Cette proposition est très improbable, plusieurs personnes étant déjà inscrites en mairie pour acheter du bois d'affouage, suite à la parution dans le bulletin d'informations.
- affouage géré par la commune. L'ONF marque les arbres à couper. Les Elus et les employés communaux gèrent l'attribution et la vente des lots.
- affouage géré par l'ONF

La délibération concernant la solution retenue pour l'affouage et le prix du stère de bois d'affouage n'a pas été votée, le prix demandé par l'ONF pour gérer l'affouage n'étant pas connu par les Elus et le nombre de stères d'affouage n'étant pas défini (il serait entre 50 et 100 stères. A noter que le nombre de stères d'affouage par an était au moins égal à 189 stères : en 2012 (384 stères), 2013 (189 stères), 2014 (339 stères)) et. Ce point sera délibéré lors du prochain Conseil municipal.

### **Modification de la délégation au Maire des marchés publics**

La Préfecture du Territoire de Belfort demande que la délibération du 4 juin 2014 du Conseil municipal d'Anjoutey (sur les délégations au maire pour les marchés de travaux, de fournitures et de services) soit modifiée. La nouvelle

délibération doit concerner les marchés de travaux, de fournitures et de services mais aussi les accords cadres et les avenants éventuels (objets de la demande de modification), afin de respecter l'article L2122-22-4° du CGCT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette demande de modification.

### **Modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

Faute d'informations complètes, le vote de la délibération sur la modification du PLU est reportée au prochain Conseil municipal.

### **Délégués de la commune aux sites Natura 2000**

Pour conforter la sécurité juridique du fonctionnement des sites Natura 200 du Territoire de Belfort, la Préfecture du Territoire de Belfort demande le renouvellement des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements au sein de leurs comités de pilotage.

Il est nécessaire de désigner les représentants de la commune aux sites Natura 2000. A l'unanimité le Conseil municipal a désigné en tant que déléguée Catherine ROY et en tant que délégué suppléant Patrice THOMAS.

## **Questions diverses**

### **Présentation des employés communaux**

Les employés communaux se sont présentés aux Elus présents lors de la séance du Conseil municipal.

### **Présentation des biens communaux**

Catherine CUENOT souhaite que les biens communaux soient présentés, éventuellement visités (pour les bâtiments communaux). Des présentations et des visites complémentaires seront organisées à partir de janvier 2015.

### **Budget et finances**

Le budget prévisionnel de l'année 2015 est à préparer par les Elus, le bureau municipal, les commissions, les comités communaux consultatifs. Le budget de l'année 2015 sera probablement voté au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Le point sur la réalisation du budget 2014 (dépenses, recettes) est en cours par Pamela BOUDIER.

### **Subventions 2014 à des associations**

Un dossier de subvention a été envoyé à toutes les associations qui ont jusqu'au 31/10/2014 pour le rendre complété. Les associations peuvent se rendre en mairie le samedi matin où une permanence est assurée pour les aider à le compléter.

Les critères d'attribution des montants des subventions sont en cours de définition par la commission finances. Ils seront finalisés lors d'une prochaine réunion (à programmer vers le 25 octobre 2014) de la commission.

Ces critères permettront de proposer au Conseil municipal pour délibération les montants des subventions 2014 pour les associations.

Des conventions de mise à disposition de locaux communaux, d'objectifs et de moyens seront discutées, rédigées et signées avec les associations anjoutinoises début 2015.

### **Dates des séances du Conseil municipal**

Les prochaines séances du Conseil municipal sont fixées le lundi 17 novembre 2014 et le jeudi 11 décembre 2014.

### **Réunions publiques**

Des réunions publiques sont prévues :

- Exploitation des sapins rue Martin - le 20 octobre à 20 h à la salle Goessel (comité bois forêts terrains)
- Présentation du Conseil municipal et de ses actions - le jeudi 27 novembre 2014 à 20 h à la salle Goessel (tous les membres du Conseil municipal)

La réunion de présentation du Conseil municipal et de ses actions est à préparer et à organiser par le bureau municipal et à présenter au prochain Conseil municipal lundi 17 novembre 2014.

### **Repas Pizzeria le Refuge**

Un repas est prévu avec les élus et leurs conjoints le samedi soir 6 décembre 2014 à la pizzeria le Refuge.

### **Groupe de travail sur la revue (bulletin) municipale**

Un groupe de travail sur la revue (bulletin) municipale est à mettre en place. Il sera composé de Yannick DOLADILLE, Gilles MAGNY, Catherine ROY, Anthony SIMON et Zo RASATAVOHARY

Il est à délibérer au prochain Conseil municipal si ce groupe de travail est une commission et quelles sont ses missions.

### **Conseil municipal des enfants**

Yannick Doladille décrit la mise en place du Conseil municipal des enfants. Il est composé de 10 conseillers municipaux enfants, ces conseilles habitent Anjoutey. Le Conseil municipal des enfants représente tous les enfants d'Anjoutey. Il propose des projets en particulier pour améliorer la vie quotidienne des enfants du village.

Les enfants qui souhaitent être conseiller municipal enfant doivent remplir les conditions suivantes :

- habiter Anjoutey
- être scolarisé en CE2, CM1, CM2, sixième ou cinquième
- avoir l'accord de leurs parents pour se présenter
- être élu le samedi matin 13 décembre 2014. Les élections se dérouleront à la mairie d'Anjoutey.

Le conseiller municipal enfant est élu pour 2 ans. La mission du conseiller municipal enfant est :

- collecter les envies de tes camarades
- assister à des réunions régulières : réunions préparatoires sur des sujets (1 à 2 fois par mois), réunion plénière (une fois minimum par semestre et présidé par Monsieur le Maire)
- informer ses camarades des décisions prises

Le 1er Conseil municipal des enfants est prévu début janvier 2015.

Il est nécessaire de créer un groupe de pilotage pour encadrer le conseil municipal des enfants. Il serait composé de Catherine CUENOT, Yannick DOLADILLE, Gilles MAGNY, Gisèle VALLON, la Directrice de l'école d'Anjoutey et de parents d'élèves. La structure administrative reste à définir (à priori un comité communal consultatif) et à délibérer au prochain Conseil municipal.

### **"Je prends un livre, je donne un livre»**

Catherine Roy souhaite mettre en place "Je prends un livre, je donne un livre». Il s'agit d'un système gratuit d'échanges de livres, via un lieu de dépôt (par exemple le chalet en bois de la commune), qui permet de déposer, prendre et échanger des livres. Ces livres sont donnés par les habitants ou issus d'un désherbage des bibliothèques/médiathèques. Cette proposition est à détailler par Catherine Roy et à présenter à un prochain Conseil municipal pour délibération.

### **Décorations du village**

Les différentes actions et le budget (environ 800 Euros TTC) nécessaires aux décorations ont été définis afin que le village soit décoré pour la Saint Nicolas et le marché de Noël 2014.

La campagne de décorations proposée est :

- Une trentaine de sapins naturels à installer le long des routes des Errues - Etuefont - Bourg, un à l'école, un à la salle Goessel et deux à la mairie
- Les décors existants, sont utilisés pour la mairie, le gîte, en face du Refuge, l'église
- Les sapins en bois, fabriqués l'année dernière, seront regarnis (lierre, nœuds, boules, autres déco) et installés sur le garde-corps métallique le long de la rivière.
- Des guirlandes stockées au garage Muller pourraient être installées sur les bâtiments de la mairie, la salle Goessel ou à l'école.
- De nouveaux décors seront achetés pour être installés à l'école
- De nouvelles guirlandes pourraient être acquises pour décorer les fenêtres de la mairie et les sapins

Les employés communaux (dont le travail est organisé par Gilles Magny), les associations, les Elus participeront à l'installation de décorations.

Les dates d'installation pour des Elus et des membres des associations sont :

- la décoration des sapins en bois (lierre, nœuds, boules, autres déco) : le samedi 8 novembre matin
- la décoration des sapins naturels : le samedi 22 matin, le mercredi 26 après-midi et le samedi 29 novembre matin (si tout n'est pas terminé)

Les Elus qui participent à l'installation des décors sont Pamela BOUDIER, Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Catherine ROY, Patrice THOMAS Gisèle VALLON.

### **Fleurissement du village**

Le fleurissement d'automne des bâtiments communaux est organisé par Gisèle Vallon membre du comité communal du fleurissement. Des fleurs sont plantées uniquement à la Mairie, au monument aux morts et à la stèle Burais par Régine Meunier.

### **Commémoration du 11 novembre**

La commémoration du 11 novembre 2014 est à organiser par N.Didier.

### **Rappels**

Les commissions et les comités doivent se réunir avec tous les membres (dans la mesure du possible).

Si les propositions des commissions/comités évoquées et/ou délibérées en Conseil municipal nécessitent du travail des employés communaux, ce travail doit être communiqué à Monsieur le Maire en charge du travail des employés communaux. Seul Monsieur le Maire autorise et organise le travail à faire par les employés.

Le Conseil municipal est clôturé à 23 heures 30.

## **Annexe : matériel cédé à Fleurs d'Anjoutey**

### **Dans le hangar site du moulin**

2 râpeaux  
2 pelles  
3 bûches plates  
1 piochon  
1 croc  
2 balais  
8 bancs en bois  
2 escabeaux  
3 chariots  
1 bureau  
1 armoire métallique  
1 échelle triple en bois  
Divers pots en terre et en plastique  
8 tréteaux métalliques  
Tréteaux avec pancartes marché et parking  
Divers bois et pancartes  
1 tuyau d'arrosage avec enrouleur sur roue  
2 arrosoirs  
1 bouteille de gaz pleine  
1 tube néon de 1.2 m  
Sacs de terreau

1 tondeuse  
1 camion avec grue et cuve de 1 m3  
30 litres d'huile hydraulique

### **A l'extérieur**

1 barbecue avec grille  
1 tonnelle avec toile  
1 serre avec bâche neuve (1,5 an)  
1 support pour accrocher plantes lors du marché  
1 système d'arrosage du village  
2 tables en plastique  
42 tonneaux bleus  
ossatures métalliques (2) pour panier de fleurs

### **Dans le local décors (aux ateliers)**

1 groupe électrogène  
1 nettoyeur Karcher

### **Ecole**

Système d'arrosage avec tuyaux autour de la rivière

Note : le groupe électrogène et le nettoyeur Karcher sont cédés à l'association Fleurs d'Anjoutey mais mis à disposition pour la commune.